

## Une politique d'éclairage de rues pour réduire la pollution lumineuse à Magog

**Magog, le 4 novembre 2014** – Le conseil municipal de la Ville de Magog a, hier soir en séance publique, adopté une politique d'éclairage de rues visant à réduire ou à éliminer les sources de pollution lumineuse ainsi que la lumière intrusive.

« Il y a déjà un moment que nous réfléchissons à une approche écoresponsable pour contrer la lumière intrusive qui a des conséquences multiples comme de gâcher les paysages nocturnes ou de dérégler les écosystèmes », mentionne la mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Vicki May Hamm, lors d'une conférence de presse. « Nous avons d'ailleurs procédé à des projets-pilotes en 2013 et 2014 sur différentes rues du Magog urbain. Ainsi, nous avons diminué le ratio de luminaires sur certains poteaux électriques et installé des ampoules DEL qui consomment beaucoup moins d'énergie que les ampoules traditionnelles, tout en dirigeant la lumière au sol et non sur les espaces environnants. La prochaine étape est d'uniformiser cette pratique sur l'ensemble du territoire desservi par Hydro-Magog. Nous sommes toutefois conscients que cette nouvelle manière d'éclairer les rues nécessitera de la part de certains citoyens des changements d'habitude, surtout en milieu urbain. Toutefois, l'éclairage demeure totalement sécuritaire et les avantages environnementaux et financiers sont, à moyen terme, nettement supérieurs aux irritants. »

Incidemment, des approches similaires sont déjà en vigueur à Sherbrooke ainsi que dans les MRC du Haut-Saint-François et du Granit notamment, afin de préserver le ciel étoilé si important pour l'observatoire du Mont-Mégantic.

La Politique d'éclairage de rues définit les zones d'éclairage des différents secteurs de la ville en prenant en considération les usages et la sécurité des citoyens. À noter qu'une carte identifiant le type d'éclairage par zone est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, section Hydro-Magog [www.ville.magog.qc.ca](http://www.ville.magog.qc.ca). La mise en place de la politique se fera progressivement au cours des trois prochaines années.



Le président de la Commission des travaux publics, M. Jacques Laurendeau, mentionne qu'en appliquant cette approche écoresponsable, « la Ville de Magog réduira son niveau d'éclairage d'environ 50 % sur le territoire d'Hydro-Magog en plus d'économiser annuellement près de 175 000 \$. Ces économies permettront de financer l'achat des nouveaux luminaires DEL. L'impact environnemental dû à la pollution lumineuse sera également considérablement atténué. » M. Laurendeau précise que cette approche aura peu d'impacts dans les secteurs de la ville desservis par Hydro-Québec puisque la Ville de Magog y applique déjà les critères d'éclairage de la nouvelle politique.

M<sup>me</sup> Hamm a tenu à préciser que cette nouvelle pratique respecte plusieurs des orientations stratégiques de la Ville de Magog en assurant, entre autres, un développement du territoire qui valorise et préserve le patrimoine environnemental, les paysages et les milieux naturels. De plus, elle conscientise et incite les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de consommation d'énergie.

Pour toute question, les citoyens peuvent contacter le Service des travaux publics et des services techniques au 819 843-7106.

- 30 -

Source : Service des communications  
Ville de Magog  
819 843-6501

Information : M. Michel Turcotte, directeur  
Travaux publics  
Ville de Magog  
819 843-7106, poste 524

